

SERVICE DE L'EAU DE VIRE SUR LOT

- 46 -

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

- CFU -

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La collectivité participe à l'expérimentation du compte financier unique ou « CFU ». Ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

À PRÉSENT, avec le CFU :

- Le président de la collectivité et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « compte financier unique » ;
- Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire ;
- La confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services ;
- Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Ce qui ne change pas avec le CFU

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU...

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données. Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023. Tout comme le budget principal, il comporte deux sections, la section de fonctionnement, qui correspond à la gestion des affaires courantes et récurrentes de la collectivité et la section d'investissement, qui a vocation, par la programmation de dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tournée vers l'avenir.

Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre et par article.

Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte financier unique du budget :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

La présentation est effectuée en consolidant le budget principal.

Présentation du compte financier unique, compte de gestion – résultats 2023

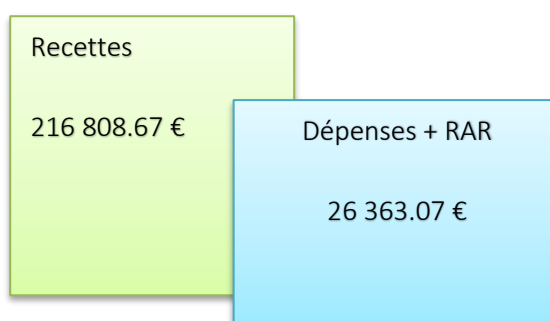
		Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés	0.00	50 306.16	0.00	181 958.79	0.00	232 264.95	
Opérations de l'exercice	60 173.31	49 091.15	22 863.07	34 849.88	83 036.38	83 941.03	
TOTAUX	60 173.31	99 397.31	22 863.07	216 808.67	83 036.38	316 205.98	
Résultat de clôture	0.00	39 224.00	0.00	193 945.60	0.00	233 169.60	
Restes à réaliser					3 500.00		
Besoin / excédent de financement Total						229 669.60	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00	

I - VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION FONCTIONNEMENT ou EXPLOITATION



SECTION INVESTISSEMENT



Excédent de fonctionnement cumulé
39 224.00 €

Excédent d'investissement cumulé
190 445.60 €

Excédent de fonctionnement à reporter en 2024 au compte 002
39 224.00 €

Les résultats de l'exercice 2023 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 39 224.00 €. La section d'investissement présente également un excédent de 190 445.60 €.

Affectation Affectation de résultat :

- ✚ Au compte 1068 (recette d'investissement) : 0 €
(on n'affecte pas tant que l'on en a pas besoin en investissement, pour rappel excédent d'investissement : 190 445.60 €)
- ✚ Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 39 224.00 €

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

EAU-VIRE SUR LOT - EAU-VIRE SUR LOT - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 958,29	50 211,00	71 169,29
	Recettes réalisées (1)	B	34 849,88	49 091,15	83 941,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	74 684,00	98 732,29	173 416,29
	Dépenses réalisées (1)	E	22 863,07	60 173,31	83 036,38
	Restes à réaliser	F	3 500,00	0,00	3 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 986,81	-11 082,16	904,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	181 958,79	50 306,16	232 264,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	193 945,60	39 224,00	233 169,60
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 500,00	0,00	-3 500,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	190 445,60	39 224,00	229 669,60

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – LA SECTION D'EXPLOITATION

Le budget d'exploitation permet aux services de la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

a/ Les dépenses d'exploitation du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseau d'eau,...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, les salaires des agents et les amortissements.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	43 960,00	16 616,70	0,00	16 616,70	37,80	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	19 900,00	14 261,21	0,00	14 261,21	71,66	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	14 350,00	14 350,00	0,00	14 350,00	100,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500,00	61,61	0,00	61,61	12,32	0,00
Total des dépenses de gestion courante		78 710,00	45 289,52	0,00	45 289,52	57,54	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	794,50	794,50	0,00	794,50	100,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	494,00	61,00	0,00	61,00	12,35	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses Imprévues	4 705,50					
Total des dépenses réelles d'exploitation		84 704,00	46 145,02	0,00	46 145,02	54,48	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	14 028,29	14 028,29	0,00	14 028,29	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre Intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 028,29	14 028,29	0,00	14 028,29	100,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		98 732,29	60 173,31	0,00	60 173,31	60,95	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		98 732,29	60 173,31	0,00	60 173,31		0,00

Chapitre 011 – charges à caractère général

- achats et variation des stocks (carburants, eau, électricité, fournitures...)
- services extérieurs (entretien, réparations..., maintenance...)
- autres services extérieurs (services bancaires et assimilés)

Chapitre 012 – charges de personnels, frais assimilés

- cotisations
- charges de personnel

Chapitre 014 – atténuations de produits

- Reversement redevance agence de l'eau

Chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre sections

- les amortissements (station de pompage, dossier enquête des périmètres de protection du forage Bru, travaux programme poste de chloration, renouvellement des réseaux, borne d'incendie, remplacement de la pompe de surface, poste de chloration, porte métallique château d'eau,...)

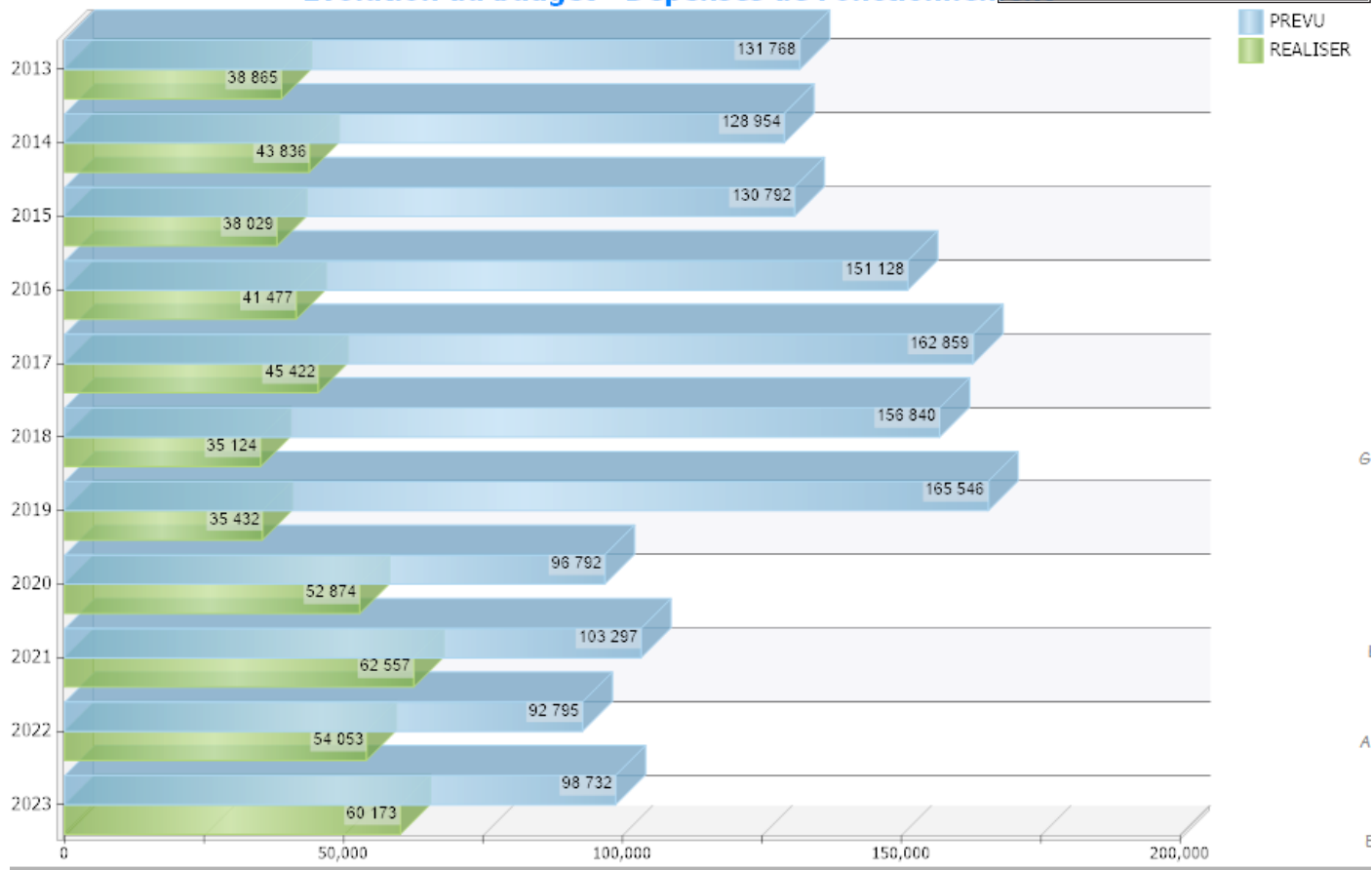
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

- créances admises en non valeur

Chapitre 67 – charges exceptionnel

- il peut s'agir d'un remboursement effectué à un ou des abonnés suite à une délibération prise pour fuite d'eau

Évolution du budget - Dépenses de Fonctionnement



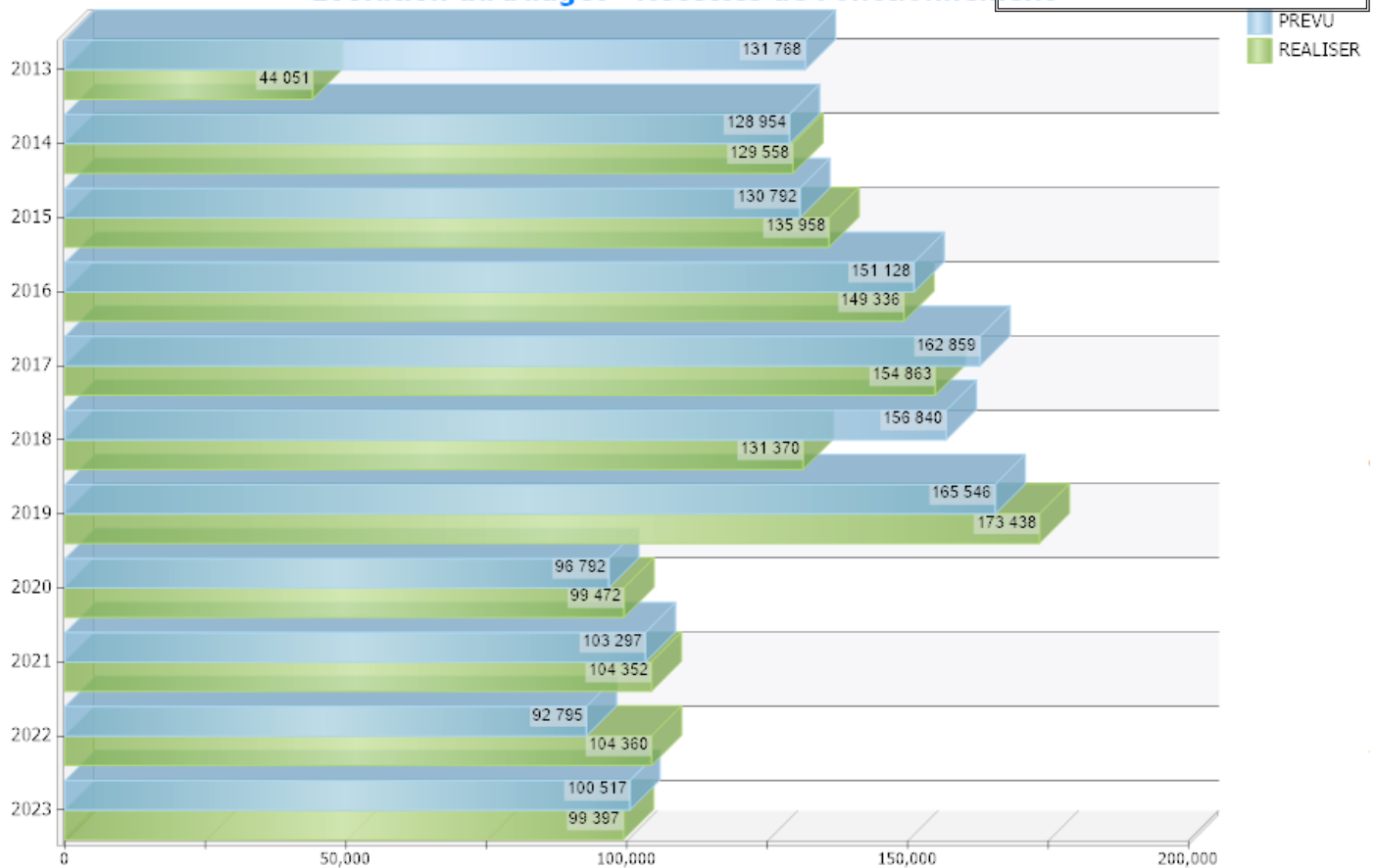
b/ les recettes d'exploitation du service eau potable sont constituées :

- Chapitre 013 – atténuation de charges
(remboursement AT s'il y a lieu)
- Chapitre 70 – ventes produits fabriquée, prestations
- Redevance (pollution et agence bassin)
- Chapitre 75 : éventuellement le FCTVA

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	50 200,00	48 439,75	0,00	48 439,75	96,49	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1,00	558,36	0,00	558,36	55 836,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		50 201,00	48 998,11	0,00	48 998,11	97,60	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10,00	93,04	0,00	93,04	930,40	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		50 211,00	49 091,15	0,00	49 091,15	97,77	0,00
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		50 211,00	49 091,15	0,00	49 091,15	97,77	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		50 306,16					
Total des recettes de la section d'exploitation		100 517,16	49 091,15	0,00	49 091,15		0,00

Évolution du budget - Recettes de Fonctionnement



Les tarifs du service :

❖ Abonnement	:	61 €
❖ Consommation	:	0.90 €/m ³
❖ Redevance pollution	:	0.33 €/m ³
❖ Redevance agence bassin	:	0.0789 €/m ³
❖ Ouverture de compteur	:	77 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du service de l'eau à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du service de l'eau regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité,
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les dépenses et recettes

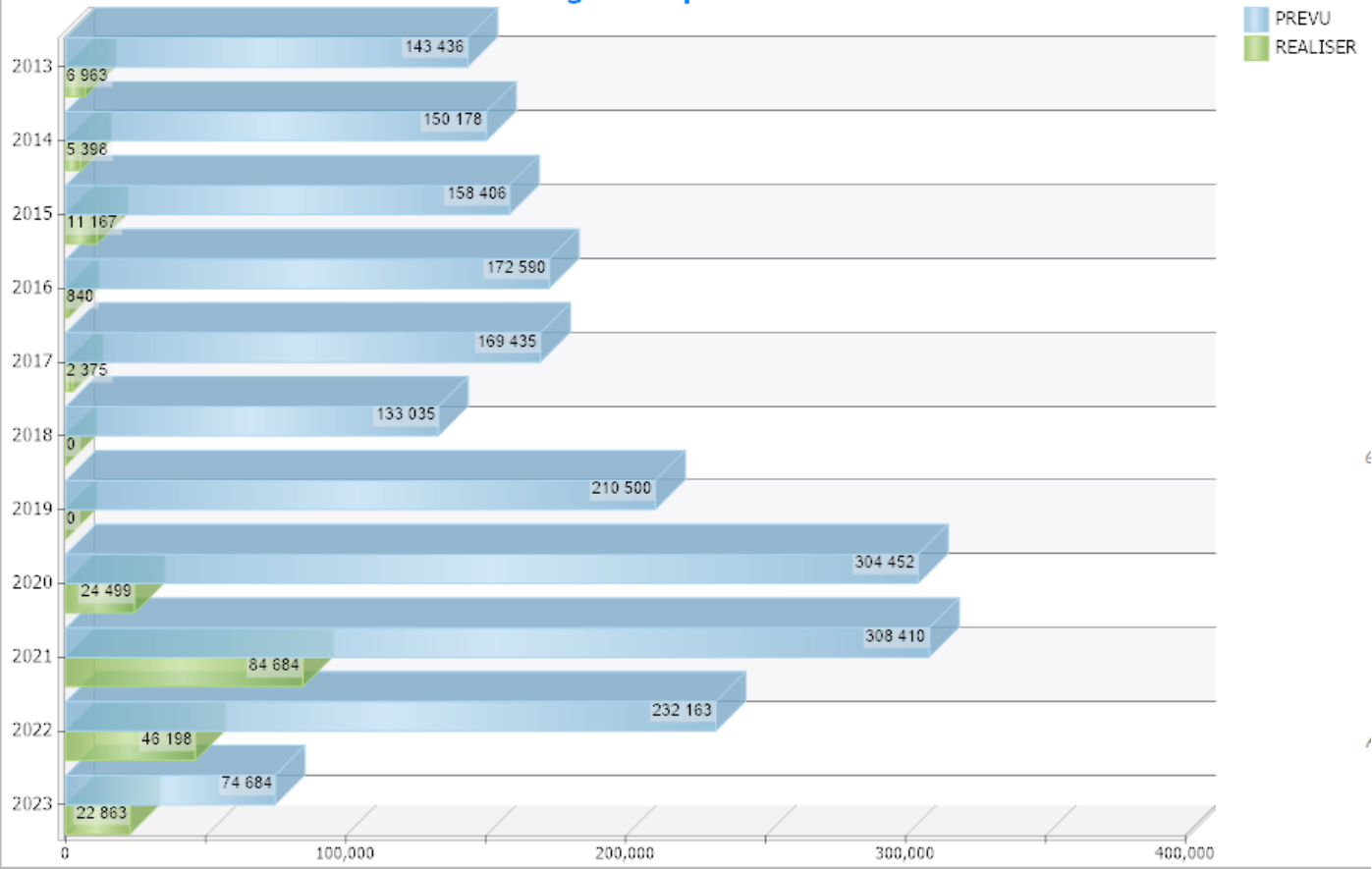
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1
---	-------------

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	20 723,00	1 469,05	7,09	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	47 961,06	21 394,02	44,61	3 500,00
	Total des dépenses d'équipement	69 684,06	22 863,07	32,81	3 500,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses Imprévues	4 999,94			
	Total des dépenses financières	4 999,94	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	74 684,00	22 863,07	30,61	3 500,00
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	74 684,00	22 863,07	30,61	3 500,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 684,00	22 863,07		3 500,00

Les opérations :

- 129 : renouvellement réseau - réseaux d'adduction d'eau – en cours
- 134 : étude périmètre captage Bru - en cours
- 136 : château d'eau - en cours
- 139 : station Bru : travaux divers - en cours

Évolution du budget - Dépenses d'Investissement

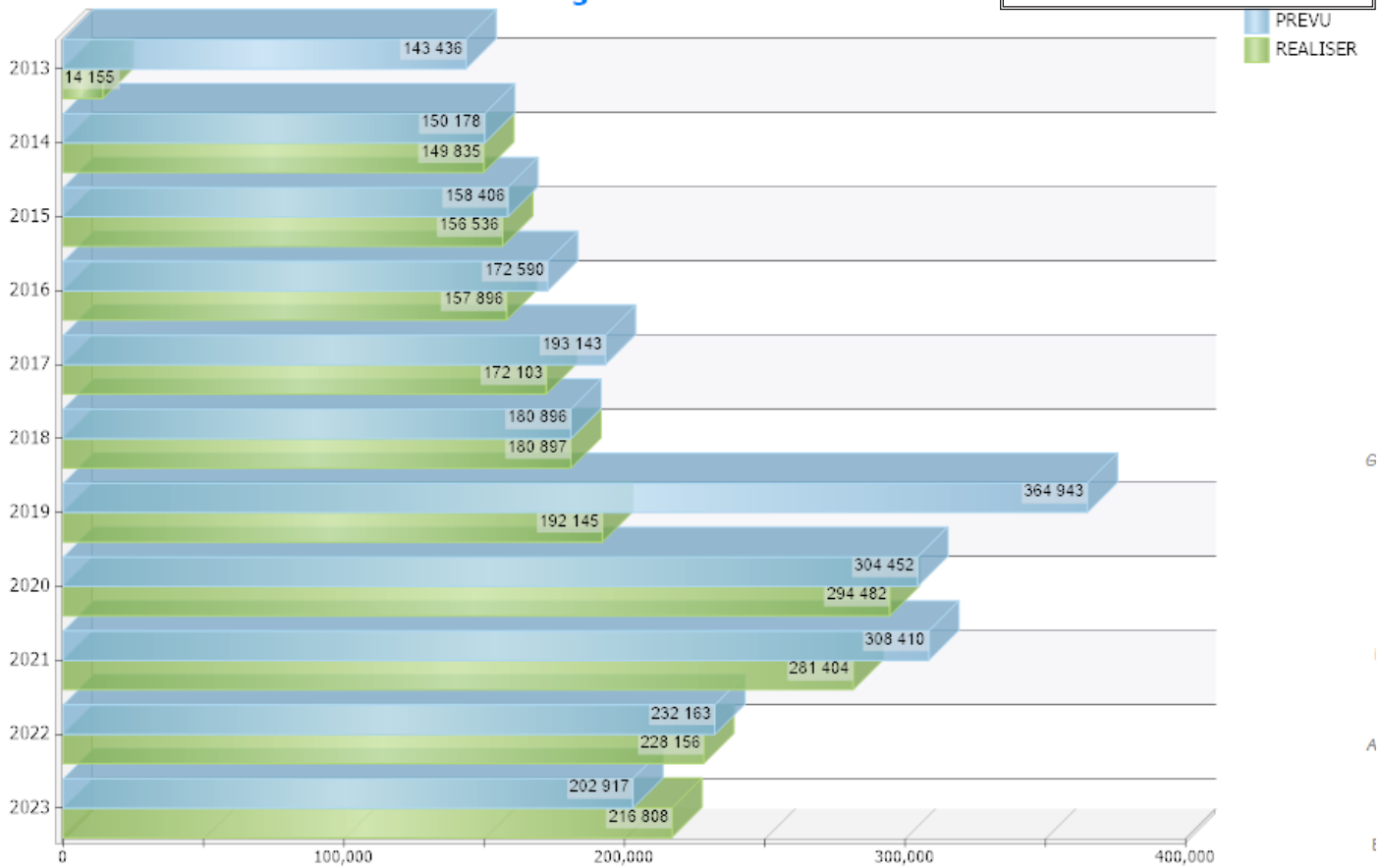


RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	6 930,00	6 930,00	100,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	13 891,59	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d' investissement		6 930,00	20 821,59	300,46	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14 028,29	14 028,29	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d' investissement		14 028,29	14 028,29	100,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		20 958,29	34 849,88	166,28	0,00
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		181 958,79			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		202 917,08	34 849,88		0,00

- Les recettes d'investissement :
 - subvention au titre de l'étude périmètre captage Bru,
 - éventuellement le FCTVA.
- Chapitre 040 – Dotation aux amortissements
(station de pompage, dossier enquête des périmètres de protection du forage Bru, travaux programme poste de chloration, renouvellement des réseaux, borne d'incendie, remplacement de la pompe de surface, poste de chloration, porte métallique château d'eau,...)

Évolution du budget - Recettes d'Investissement



Fait à Vire sur Lot,

Le 20/03/2024

Madame le maire,

Yvette FROIDEFOND

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.